



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Avril 2024

Délibération n° 21-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 22

Votants contre : 0

Abstentions : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Sara FERAUD, Guillaume WIENER à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Régis ROUSSEL à Pierre BIBET, Pascal GRIHAULT à Sandrine BOZEC, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT,

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT ACTUALISATION ET REVISION

Exposé des motifs :

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durées jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du conseil municipal.

Chaque année, un réajustement de la ventilation des crédits de paiement prévisionnels est effectué au moment du Budget Primitif en fonction de l'avancement effective des dépenses.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération n°38-2022 du 11 mai 2022 relative au vote des autorisations de programme AP
et de leurs crédits de paiement CP,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du mercredi 3 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

*Pascal DISTSCH, Simon JARAIE, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Ulrich SCHLUMBERGER
s'abstiennent*

- **DE VALIDER** la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération 22-01 2304 Aménagement gare et ses abords.
- **DE VALIDER** la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération 22-04 2306 Patrimoine scolaire.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



22-01 2304 Aménagement gare et ses abords - Place de Verdun-phase 1

Pour rappel le coût total estimé de l'opération Aménagement gare et ses abords s'élève à 8 364 219,59 € TTC et se décompose en 3 phases comme indiqué dans le tableau en page 4. Les recettes sont quant à elles définies comme suit : place de Verdun-phase 1 = 1 841 102 € (CD, Région, DSIL, AESN, FCTVA), pôle d'échanges multimodal -phase 2, subventions déjà notifiées = 1 567 000 € (CD, Région) en cours d'instruction état et agence de l'eau.

Le crédit de paiement réalisé sur l'exercice 2023, aménagement de la gare Place de Verdun phase 1, s'élève à 1 994 809,22 € auquel s'ajoute 335 688,35 € de restes à réaliser reportés sur 2024.

Un virement de crédit de 41 214 € a été réalisé à tort alors que le dépassement du crédit de paiement s'élevait à 9 323,60 €. C'est pourquoi, il convient d'annuler le solde de crédit de paiement 2023 soit 31 890.40€.

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour l'opération 22-01 2304 Aménagement gare et ses abords comme suit :

Voté en 2023

22-01 2304 Aménagement gare et ses abords - Place de Verdun-phase 1

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles TTC	8 159 299,83	281 129,47	2 535 983,53	3 848 821,84	1 493 364,99

Voté en 2024

22-01 2304 Aménagement gare et ses abords- Place de Verdun phase 1 fin - Pôle d'échanges multimodal-phase 2

La phase 2 pôle d'échanges multimodal affiche un surcoût 401 105,72 € par rapport aux prévisions 2023 en raison de travaux complémentaires liés au réaménagement des abords de la propriété de la SNCF (clôture, mur soutènement, rampe PMR), à l'aménagement de places de stationnement supplémentaires le long de l'immeuble « mon logement 27 » rue Orderic Vital, à l'aménagement du parking en lieu et place de la maison démolie mais aussi à la réactualisation du montant du marché de la maîtrise d'œuvre proportionnellement au coût des travaux.

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2027
22-01 2304 OP Amenagement gare	8 364 219,59	281 129,47	2 169 562,78	2 932 684,35	1 487 478,00	1 493 364,99
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
BP 2022		338 638,00				
MOE		216 059,95				
Etudes		65 069,52				
TOTAL Réalisé 2022		281 129,47				
RAR 2022		57 508,53				
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
TOTAL réalisé 2023			1 994 809,22			
RAR 2023			335 688,35			
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal						
TOTAL réalisé 2023			174 753,56			
RAR 2023			40 056,00			
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
RAR 2023				9 300,00		
TOTAL 2024				344 988,35		
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal						
RAR 2023				2 547 640,00		
TOTAL 2024				2 587 696,00		
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal						
TOTAL 2025					1 487 478,00	
Phase 3 - Boulevard Dubus et Place Ferry						
TOTAL 2027						1 493 364,99

22-01 2306 PATRIMOINE SCOLAIRE

Voté en 2023

22-04 2306 Patrimoine scolaire

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
OP 22-04 2306	972 558	166 828	425 730	250 000	130 000

Situation au 31/12/2023

	AP	CP 2023
Dépenses prévisionnelles TTC	972 558	376 974,82
Report 2023/2024		46 522,43
Crédits annulés		2 232,75

Le programme de travaux 2023 étant terminés, il convient d'annuler le solde du crédit de paiement 2023 soit 2 232,75 €. Pour 2024, un nouveau programme de travaux de rénovation et de sécurisation des établissements scolaires est prévu.

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour l'opération 22-04 2306 Patrimoine scolaire comme suit :

Voté en 2024

22-04 2306 Patrimoine scolaire

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles TTC	1 033 997	166 828			
Total réalisé 2023			376 974,82		
Report			46 522,43		
Plan rénovation et sécurisation écoles 2024				310 500,00	
report				46 522,43	
Plan rénovation et sécurisation écoles 2025					300 000